



BULLETIN DE TOURNES

N° 44
2 juillet 2021

Madame, Monsieur,

L'entretien de notre village exige un investissement considérable en moyens humains et en matériel. Notre commune est vaste, mais elle se doit d'offrir une image de propreté et d'ordre afin de vous rendre la vie agréable.

Nous sommes très vigilants quant aux priorités à observer pour atteindre un maximum de satisfaction. Nombreux sont les visiteurs extérieurs qui viennent nous faire part de leur étonnement quant à cet entretien général, en comparant avec d'autres villages... Restons modestes, la perfection n'étant pas de ce monde.

Il est évident que l'on ne peut pas faire l'unanimité et on ne manque pas de nous faire remarquer quelques détails : un arbuste en attente de taille, des herbes folles dans un chemin, des massifs insuffisamment désherbés... Il faut tout relativiser. Croyez bien que nous faisons le maximum, mais l'omniprésence est impossible. Les produits phytosanitaires sont maintenant interdits et les outils à manches doivent remplacer l'arrosage chimique ; des normes environnementales interdisent le défrichage pendant la nidification...

Je dois ici remercier chaleureusement de nombreux habitants qui acceptent spontanément d'entretenir les abords de leurs habitations situés sur le terrain communal. C'est un effort individuel au service de la collectivité et la manifestation d'un sentiment qui honore ces volontaires : apporter une pierre personnelle à l'édifice commun.

Je remercie également l'équipe des agents techniques qui s'active consciencieusement dans cet entretien. La tâche est énorme et ils ne rechignent pas devant celle-ci ; c'est un travail ingrat.

Tous ensemble, nous donnons un beau visage à notre commune, à tel point que de nombreuses personnes souhaitent venir y habiter.

Merci à toutes et à tous.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 17 juin 2021 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gil ANGARD, Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCHE, M Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, M. PRZYBYLSKI Johann, Mme VAN DEN ABEELE Chantal, M. Gwénaél WEBER.

Absent ayant donné pouvoir

RENOLLET Mathilde (pouvoir à CARBONNEAUX Gérard).

Secrétaire de séance

BOCQUET Corinne.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Corinne BOCQUET comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 8 avril 2021 est approuvé.

Décisions modificatives au budget primitif 2021

Le Conseil adopte à l'unanimité des décisions modificatives au budget primitif 2021 de la commune, sans modification de l'équilibre budgétaire :

En section d'investissement - Chapitre 041 :

Art 2312 : - 12 672,34 €

Art 21318 : + 12 672,34 €

En section de fonctionnement - Chapitre 64 :

Art 6411 : - 3 500,00 €

Art 6478 : - 5 500,00 €

Art 6488 : + 9 000,00 €

Création d'une commission communale de la sécurité routière

A l'unanimité, le Conseil décide de créer une commission permanente de la sécurité routière composée de 8 membres, y compris le Maire président de droit, et désigne les membres suivants :



M. Gil ANGARD, Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M Thibault FAY, M. Christian LENOBLE, M. Gwénaél WEBER.

Cette commission pourra s'adjoindre l'expertise de personnes qualifiées extérieures au Conseil.

Outre les questions de sécurité routière dans le village, la commission reçoit pour missions de réfléchir à la rénovation du plan de jalonnement de la commune, de faire des propositions en matière de signalétique touristique, de veiller à la bonne application du PAVE (Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics) et d'initier la mise en place de pistes cyclables et de sentiers de découverte.

Création d'une Police intercommunale par Ardenne Métropole

La communauté d'Agglomération Ardenne Métropole propose de mettre en place une police intercommunale afin de mutualiser les moyens des communes volontaires. La mise en œuvre de ce service comporte deux étapes :

- le recrutement de policiers intercommunaux sur délibérations concordantes d'Ardenne Métropole et d'une majorité qualifiée des communes membres ;
- la signature d'une convention de mise à disposition entre Ardenne Métropole et les communes volontaires pour recourir à la police intercommunale.

Ainsi, l'accord de principe de la création d'une police intercommunale n'engage pas la commune à utiliser ce service.

A la majorité de 10 membres pour, 3 contre et 2 abstentions, le Conseil approuve la création d'une police intercommunale et autorise le recrutement de trois policiers par Ardenne Métropole.

Convention de conseil en signalétique et promotion touristique

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de convention d'adhésion au conseil en signalétique et promotion touristique proposé par le PNR (Parc Naturel Régional Ardenne) et autorise le maire à signer la convention.

Le PNR apportera son expertise et son appui pour la mise en place d'une signalétique touristique de l'Église Saint-Martin et réfléchir à des sentiers de découverte.



Acquisition d'une partie de parcelle par la commune

A l'unanimité, le Conseil accepte l'acquisition, pour l'euro symbolique, d'une partie de parcelle permettant l'accès au lieu-dit "Le Bois de la Rosière".

Vente d'un garage appartenant à la commune

A l'unanimité, le Conseil accepte la vente d'un local à usage de garage situé à l'angle des rues de la Tourette et des Sept Fontaines.

Avenant à un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation de l'espace public

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer avec le Cabinet Dumay un avenant pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la rue des Sept Fontaines. Le montant du marché est fixé à 7 238,45 € TTC

Questions diverses

Toiture du local de foot

Le Conseil Municipal est informé de la détérioration importante du toit des vestiaires et du local du club de football et de la nécessité d'engager des travaux de réparation.

Elections départementales et régionales

La composition des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin 2021 est portée à la connaissance des conseillers municipaux.

Future maroquinerie HERMES

La première pierre de la construction sera posée symboliquement le 24 septembre prochain.

Festivités du 14 juillet

Une demande d'autorisation pour tirer un feu d'artifice le soir du 13 juillet a été déposée auprès de la Préfecture et est en attente de réponse.

Projet de salle des sports - Interventions de MM Gérard CARBONNEAUX et Philippe CLAUSSE

A la suite au refus de la Préfecture d'accorder à la commune une aide au titre de la DETR 2021 pour la construction d'une salle de sports, une nouvelle étude a été commandée au bureau d'architectes pour un projet moins onéreux. Les membres du Conseil sont informés de la nouvelle évaluation financière du programme et de ses incidences sur le budget

municipal pour les prochaines années. Des précisions complémentaires seront demandées au bureau d'architectes pour affiner le coût du projet



et son plan de financement.

Marchés publics en cours

La procédure d'attribution du marché de travaux pour la mise aux normes de la mairie est en cours. Les travaux devraient démarrer d'ici la fin de l'année.

Un architecte sera prochainement désigné pour conduire une étude de diagnostic de l'église Saint-Martin et définir les travaux les plus urgents à engager pour une bonne conservation de l'édifice.

La séance est levée à 22 h 25.

Réunion du 21 juin 2021 - 19h00

Présents

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Pascale ANSELMO, Vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Isabelle BERTRAND, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE, Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mesdames Morgane PETIT, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Messieurs Jean-Pierre BOREL, Tony ROCH, Olivier SAVATTE.

Absente excusée : Madame Corinne BOCQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard CARBONNEAUX.

Élu secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOREL.

Début de la séance à 19h00.

1- Modification des dates de l'ALSH 2021

La clôture de l'année scolaire étant fixée au mardi 6 juillet au soir, il n'est pas possible d'ouvrir le centre le lendemain. En effet, le nettoyage des locaux et la mise en place de la structure par la directrice de l'ALSH suppose un minimum d'une journée de battement.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil décide de reporter la date d'ouverture de l'ALSH7 du 7 au 8 juillet, la date de clôture restant inchangée au 10 août au soir.

2- Concours de nichoirs

Le CCAS de TOURNES a sollicité le PNR des Ardennes pour l'octroi d'une subvention permettant de récompenser les participants. Le comité Syndical du Parc, en date du 26 mai, a validé à l'unanimité cette demande de subvention de 500 euros. Il a également octroyé une dotation de 10 livres.

A l'unanimité, le conseil d'administration décide d'attribuer une valeur de 15 euros par carte cadeau.(au total 41) destinée à récompenser chaque réalisation.

Il est décidé de clore l'exposition de photos associée.

3- Questions diverses

Inauguration de la boîte à livres

Comme prévu, elle sera implantée rue de la gare. Le pied est posé et le socle en béton est pavé.

Son inauguration aura lieu le 3 juillet 2021 à 11 H00, rue de la gare.

Le C.C.A.S collecte des livres afin de renouveler le contenu de la boîte. Le suivi des livres mis à disposition sera assuré par Messieurs Tony ROCH et Olivier SAVATTE.

Opération des pellets pour l'hiver 2021/2022

Le Conseil décide de reconduire la commande groupée de pellets chez Botanic /Cliron.

Les pellets sont de bonne qualité, granulés de bois aux normes françaises. Les tarifs ont été communiqués le 16 juin 2021.

La date butoir pour passer les commandes a été fixée au 13 juillet 2021, aux prix suivants :

- 4,50 euros TTC le sac, par palette de 70 sacs de 15 kg, départ magasin en août et septembre ;
- 4,95 euros TTC le sac de 15 kg livré sur le trottoir.

Protection maternelle et infantile (PMI)

Mesdames SANDRIN Emilie, infirmière puéricultrice, et MOLEMANS Marjorie, coordinatrice PMI, proposent la mise en place d'un projet "ateliers de parentalités".

Lors des visites à domicile, elles ont observé des demandes liées aux premiers soins des enfants (alimentation, couchage, éveils) et de l'inquiétude en sortie de maternité.

Le but est de permettre aux parents d'avoir des temps de rencontre afin de répondre à leurs questions avant la naissance de leur enfant et de les sensibiliser aux soins à apporter à un nouveau-né.

Cette action se déroulera en petit groupe de 4 à 5 mamans ou pères. Elles (ils) assisteront à 6 ateliers successifs en compagnie d'une IDE (Infirmière Diplômée d'État) puéricultrice, d'une sage-femme PMI, d'une psychomotricienne, d'une EJE (Educatrice Jeunes Enfants) pour l'ouverture à la discipline positive, d'une auxiliaire de puériculture, de la bibliothécaire de Tournes pour l'ouverture à la lecture.

Les ateliers se dérouleront le jeudi après-midi à la salle des associations, 3 jeudis par mois. Une nouvelle convention entre les 2 parties sera prochainement établie.

Plan canicule

Le C.C.A.S renouvelle cette année sa veille sanitaire dans le cadre du plan canicule. Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur le registre des personnes fragiles peuvent s'adresser à la mairie (coupon de demande d'inscription ci- dessous). Les données sont strictement confidentielles.

Aides diverses

Madame ANSELMO explique les différentes aides proposées à certains administrés.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

PLAN CANICULE 2021

Demande d'inscription sur le registre nominatif à retourner en mairie

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Médecin traitant - Nom : _____

Téléphone : _____

Coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence :

Fait à TOURNES, le

Signature



Règlementation

◆ Prévention des feux de forêt

La préfecture rappelle que les conditions climatiques particulièrement sèches qui prévalent depuis quelques années ont fragilisé l'état de la végétation et rendent les massifs forestiers particulièrement sensibles au risque "feu de forêt". Elle rappelle l'utilité du débroussaillage et invite les administrés à adopter un comportement responsable en évitant également le brûlage des végétaux et en déposant les déchets verts à la déchetterie.

Il est bon de souligner, en outre, que le brûlage des déchets est strictement interdit par l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2014 à moins de 100 mètres des habitations. Si le brûlage se situe à plus de 100 mètres d'une habitation, il ne doit entraîner pour le voisinage aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment causé par les fumées. En outre, une déclaration de brûlage doit être déposée auprès de la mairie entre 2 et 5 jours avant l'opération. Les contrevenants s'exposent à une amende de 4ème classe (135 euros).

◆ Sécurité routière

La commission de la sécurité routière mise en place par le Conseil municipal le 17 juin ne perd pas de temps. Sa première réunion s'est tenue le 24 juin en présence d'un responsable du Conseil Départemental, pour programmer une étude globale des aménagements de sécurité routière sur la commune.

◆ Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Dans le cadre d'une étude pré opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), des agents d'Ardenne Métropole effectueront des repérages du 29/06 au 07/07. Il est donc possible qu'un technicien prenne des photos de certaines habitations durant cette période.



Vie associative

◆ Permanence de la paroisse

Suite au départ de notre prêtre, l'Abbé J.P. DRÈZE, une permanence a lieu tous les jeudis, de 17h à 19h, au presbytère et à la salle paroissiale GATTELET 12 et 12bis rue de la Tourette.



Pour une visite de l'Église, téléphoner au 03.24.52.93.15 ou prendre contact avec Madame Annie FAY, 12 rue de la Citadelle à Tournes.

Festivités du 13 juillet : vers un retour du feu d'artifices ?

La commission fêtes et cérémonies a arrêté le programme des festivités du 13 juillet, sous réserve de l'accord définitif de la préfecture et des dispositions sanitaires qui seront en vigueur.

- 18H30 : dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts.
Verre de l'amitié servi à la mairie.
- 19h30 : repas républicain à la salle des fêtes (sur inscription à l'aide du bulletin encarté à retourner en mairie).
- 22h00 : retraite aux flambeaux :
Salle des fêtes – la Pépîne – rue de la Citadelle – rue d'Ambelle – rue du Puits – route d'Arreux – rue du Moulin – la Gobine – rue de Montcornet – rue du Bois de la Rosière - rue René Dupont - rue de la Suine - rue du Pâquis - rue Charles de Gaulle - rue de la Gare - Salles d'activités sportives et culturelles.
- 23h00 : feu d'artifice, aux terrains de tennis, rue de la Gare.
- 23h30 : soirée dansante animée par le DJ Air2Rien, à la salle des fêtes.
Buvette tenue par la société de pêche l'ETINCELANTE.

◆ Peut-être une brocante en septembre

A la suite de l'impossibilité de tenir sa brocante traditionnelle du 1er mai, l'ASTRM envisage de reporter l'organisation de sa manifestation le 5 septembre 2021, si les conditions sanitaires le permettent bien sûr...

◆ Tour cycliste des Ardennes : en octobre

La situation sanitaire n'a pas permis l'organisation du tour cycliste des Ardennes à la date prévue. Qu'à cela ne tienne, les organisateurs ont reprogrammé la compétition en octobre, toujours avec le départ de la dernière étape depuis TOURNES, le 10 octobre.



Travaux et urbanisme

◆ Déploiement de la fibre

Les habitants peuvent suivre l'actualité du déploiement du réseau fibre et l'état d'avancement des chantiers sur la commune, sur le site www.losange-fibre.fr.



◆ **Future maroquinerie HERMES**

Les travaux de terrassement pour l'implantation de la future maroquinerie sur le Parc d'Activité Émeraude ont débuté.

◆ **Mise aux normes de la mairie**

Les travaux de mise aux normes de la mairie entraineront une fermeture partielle provisoire des locaux. Les administrés seront prévenus des modifications apportées dans l'organisation de l'accueil afin d'assurer la continuité du service public.

◆ **Travaux rue des Sept Fontaines**

Les travaux de réhabilitation de la rue des Sept Fontaines vont bientôt démarrer. Dans un premier temps, les travaux porteront sur l'installation d'une canalisation d'eau potable par Ardenne Métropole à compter du 15 juillet. Dans un second temps, seront réalisés les travaux de réfection de la chaussée commandés par la commune.

◆ **Repérage des avaloirs à nettoyer**

Cela n'a pas échappé à l'attention des habitants, de nombreux avaloirs ont reçu des coups de peinture orange fluo. Il ne s'agit pas de signes cabalistiques annonçant de futurs cambriolages, mais le repérage par l'équipe technique des avaloirs bouchés que la commune va faire prochainement nettoyer par une entreprise spécialisée.

◆ **Boîte à livres, pots de fleurs et travaux divers**

La boîte à livres est maintenant installée rue de la gare et les abords sont en cours d'entretien et d'embellissement, avec notamment la mise en place de plusieurs pots de fleurs.

La taille des haies a été effectuée dans la commune ainsi que la pose de copeaux de bois dans les massifs.



A noter sur vos agendas

◆ **13 juillet**

Date limite pour les commandes groupées de pellets.

◆ **13 juillet**

Festivités de la fête nationale (sous réserve)

18h30 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts et verre de l'amitié

19h30 : repas (sur inscription)

22h00 : retraite aux flambeaux

23h00 : feu d'artifice

23h30 : soirée dansante, salle des fêtes



Vos élus au travail

- | | |
|--|--|
| 13/04 : Conseil du Syndicat forestier des 11 communes | 17/05 : Rencontre avec le Secrétaire général de la Préfecture |
| 16/04 : Réunion maire / adjoints | 15/06 : Réunion maire / adjoints Conseil syndical du pôle scolaire |
| 19/04 : Réunion maire / adjoints | 17/06 : Conseil municipal |
| 22/04 : Réunion informelle du Conseil municipal | 20/06 : 1 ^{er} tour des élections |
| 26/04 : Réunion maire / adjoints | 21/06 : Conseil du CCAS |
| 28/04 : Chasse aux œufs (CCAS) | 22/06 : Conseil d'école |
| 03/05 : Réunion maire / adjoints | 24/06 : Commission sécurité routière |
| 07 et 08/05 : Distribution barquettes de fleurs | Réunion maire / adjoints |
| 08/05 : Cérémonie commémorative | 27/06 : 2 ^{ème} tour des élections |
| 10/05 : Réunion des riverains de la rue des Sept Fontaines | 28/06 : Commission fêtes et cérémonies |
| 11/05 : Conseil communautaire | 29/06 : Conseil communautaire |
| 17/05 : Réunion maire / adjoints | |

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04

- | | |
|--------------------------------------|---|
| <u>Horaires d'ouverture</u> : | <ul style="list-style-type: none">• Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30• Mardi après-midi : sur rendez-vous de 16h00 à 19h00 |
| <u>Contacts</u> : | <ul style="list-style-type: none">• M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr• Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr• Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr• Site Internet : www.tournes.fr• Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr |